

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mai 2007

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2007 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2007

La séance débute à 19 heures sous la présidence de Monsieur André HABERLI, Maire,

Présents : André HABERLI, Christine CHUTEAUX, Anna DOUDOU, Mario ZAFFINO, Pierre DUMAREST, Georges DALLEMAGNE, Patricia AUBERTHIER, Marielle PAILLARD, Bernadette GENDRA.

Ont donné procuration : Martine CARMINATI (donne procuration à Mario ZAFFINO).

Absentes excusées : Christine CHUTEAUX, Claire-Lise GUILLON.

Invitée : Sabine LAURENCIN.

Secrétaire de séance : Patricia PILLON.

Date de convocation : 9 mai 2007.

Patricia PILLON accepte la fonction de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 2 avril 2007 :

Georges DALLEMAGNE et Bernadette GENDRA demandent que l'on fasse apparaître au compte rendu leur annonce qui y a été oubliée, selon laquelle ils ne se représenteront pas lors des élections municipales de 2008. Leur demande est acceptée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19 mars 2007 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°016-2007

Objet : Modification du tableau des emplois permanents.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

VU le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié organisant les carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

VU le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

VU les décrets n° 2006-1691, 2006-1692 et 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant respectivement statuts particuliers des cadres d'emplois des Adjointes administratifs, des Adjointes techniques, des Adjointes du patrimoine et des Adjointes d'animation territoriaux,

VU le décret n° 2006-1694 du 22 décembre 2006 portant modification de diverses dispositions applicables aux fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les règles relatives aux cadres d'emplois des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ont connu une profonde réforme : certains cadres d'emplois ont été modifiés (cadres d'emploi des ATSEM, des adjointes administratifs), d'autres ont été supprimés et remplacés (cadres d'emplois des agents administratifs remplacés par celui des adjointes administratifs, des agents techniques et des agents des services techniques remplacés par celui des adjointes techniques). Cela nous conduit à mettre à jour le tableau des emplois permanents de la commune. L'impact financier de ces différents reclassements est très limité et avait été anticipé lors du vote du budget.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

ACCEPTE les propositions telles que définies ci-dessus ;

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tels qu'indiqué en annexe ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

ANNEXE : TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE DE CHALLEX

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Emplois	Nombre	Grades ou cadre d'emplois autorisés par l'organe délibérant
Service administratif Secrétaire de mairie dans une commune de moins de 2000 habitants	1	Cadre d'emploi : attaché territorial

Agent chargé principalement de la comptabilité	1	Cadre d'emploi : adjoint administratif
Service technique Agents chargés de l'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts	2	Cadre d'emploi : adjoint technique
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
Service administratif Agent chargé de l'accueil du public et de l'état civil	1	Cadre d'emploi : adjoint administratif 24.5 H/semaine
Service technique Agent chargé de l'entretien des locaux	1	Cadre d'emploi : adjoint technique 28 H/semaine
Ecole, garderie et cantine périscolaire Responsable de la garderie et de la cantine périscolaire	1	Cadre d'emploi : adjoint d'animation 19.75 H/semaine
Auxiliaire de vie à l'école communale	1	Cadre d'emploi : ATSEM - 31.5 H/semaine
Auxiliaire de vie à l'école communale et à la cantine périscolaire	1	Cadre d'emploi : ATSEM - 29.5 H/semaine

Délibération n°017-2007

Objet : Autorisation du maire à ester en justice pour tout contentieux relatif au Plan Local d'Urbanisme.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le Plan local d'urbanisme fait l'objet de deux recours devant le tribunal administratif, l'un de la part de Monsieur Jean-Luc GAY et de Madame et Monsieur BURNET, l'autre de la part de Madame BARBET-GROS.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à accomplir tous actes nécessaires à la défense des intérêts de la commune dans tous les contentieux relatifs au Plan local d'urbanisme. Il demande également que le Conseil l'autorise à déléguer ce pouvoir à l'adjoint chargé de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

DONNE DELEGATION au maire pour défendre la commune dans les actions intentées contre elle, lorsqu'elles sont relatives au Plan local d'urbanisme ;

AUTORISE le maire à déléguer ce pouvoir à l'adjoint chargé de l'urbanisme.

Débat : Georges DALLEMAGNE résume les moyens invoqués dans les requêtes et explique que la commune a contacté un cabinet d'avocat situé à Lyon, spécialisé dans les questions d'urbanisme.

Patricia AUBERTHIER demande quels sont les délais procéduraux dans ce genre d'affaire. Georges DALLEMAGNE répond que dans le cas de la commune d'Ambronnay, la procédure a duré 3 ans. André HABERLI ajoute que si le PLU était annulé, le POS redeviendrait applicable. La Commune pourrait alors lancer une nouvelle révision et reprendre de nouveaux sursis à statuer. Anna DOUDOU demande si l'annulation du PLU peut n'être que partielle, ou si elle est forcément totale. Georges DALLEMAGNE explique que les deux cas de figure sont possibles. Patricia AUBERTHIER regrette que la procédure devant le TA soit aussi longue.

Délibération n°18-2007

Objet : Approbation de la convention à conclure entre la Commune et le CAUE pour la mission « Bibliothèque – Groupe scolaire ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'en raison des perspectives de croissance de la population à moyen terme, il conviendrait d'étudier les possibilités d'aménagement du secteur de l'école. Il s'agirait d'étudier les possibilités d'agrandissement du bâtiment scolaire, de déplacement et/ou d'agrandissement de la bibliothèque municipale, d'intégration éventuelle d'une crèche. Dans le domaine de l'aménagement urbain, la commune travaille depuis plusieurs années en partenariat avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de l'Ain. Il propose donc au Conseil de confier au CAUE cette nouvelle mission d'étude. Il précise que cela implique une modification de la convention de mission d'accompagnement actuellement en vigueur.

La rémunération versée par la commune est définie à l'article 5 de la convention :

- une cotisation annuelle de 100 € ;

- le coût de la mission d'étude du secteur école restant à la charge de la commune est de 1 550 € ;
- la commune prévoira ensuite chaque année au budget une enveloppe de 1 240 €, destinée à couvrir le coût de toute nouvelle mission, sans qu'il soit nécessaire de conclure une nouvelle convention. Il s'agit d'un montant maximum, la contribution de la commune étant calculée chaque année en fonction des prestations effectivement réalisées. (La convention actuellement en vigueur prévoit une enveloppe maximale de 2 439 €).

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mission d'accompagnement « Bibliothèque et groupe scolaire » ;

AUTORISE le maire à signer ladite convention au nom de la commune.

Débat : Georges DALLEMAGNE explique que l'étude du CAUE sera très complète et concernera l'ensemble du secteur de l'école. Elle intégrera les possibilités d'agrandissement des bâtiments scolaires, de création éventuelle d'une crèche, d'intégration d'une bibliothèque. André HABERLI ajoute que, concernant la crèche, la commune a jusqu'à la fin du mois pour présenter sa candidature à la CCPG. Georges DALLEMAGNE explique que le programme de construction des crèches repose sur une sectorisation du Pays de Gex. Dans le sud gessien, une crèche sera créée pour Collonges, Farges et Pougny, une autre, de 24 places, pour Challex, Péron, Saint Jean de Gonville et Thoiry. Pour l'instant seuls Challex et Saint Jean de Gonville semblent intéressés pour accueillir cet équipement. Anna DOUDOU précise qu'il existe une autre possibilité : l'extension de la crèche de Thoiry. Le choix du lieu d'implantation tiendra compte notamment de la facilité d'accès par rapport au trajet domicile/travail, et de l'espace disponible pour la construction (la CCPG a évalué le besoin à 2000 m² de terrain).

RAPPORTS DES COMMISSIONS :

Commission Finances (Bernadette GENDRA)

- Bernadette GENDRA lit les mandats et les titres émis au cours des mois de mars et d'avril 2007.
- Elle informe les conseillers que la Trésorerie de Gex a émis une synthèse des comptes de la commune pour 2006. Ce document est consultable au secrétariat.
- Jeunes Sapeurs Pompiers : ils demandent une subvention de 70 € par enfant pour leur permettre de financer un voyage en Suède et participer aux Championnat du monde des jeunes sapeurs-pompiers. La demande est approuvée à l'unanimité.
- Socle de la Turbine : le Conseil Général a attribué une subvention de 1 810 € à la commune.
- Société d'animation challaisienne : Patricia AUBERTHIER explique que l'association n'est plus en mesure d'organiser sa fête aux Baraques, mais cela se fera dès que possible. Une subvention de 200 € est attribuée au SAC.
- La commune a reçu deux lettres de remerciements pour les subventions attribuées à Point Virgule et à la Grappe.

Commission Personnel (A. HABERLI)

Evelyne THIAULT a été nommée adjoint d'animation stagiaire à compter du 01/05/2007.

Commission Bâtiment - Voirie – Environnement – Sécurité – Terrain de sport (P. DUMAREST)

- Sécurité routière : réunion programmée le 15/05/2007 avec Monsieur Duraffourg de la DDE. Cette étude avait déjà été commencée par Monsieur Durand, mais son successeur souhaite la reprendre en adoptant une perspective plus globale. Il souhaite également envisager le problème de la sécurité des piétons. Georges DALLEMAGNE explique qu'il est très intéressé par cette nouvelle approche qui lui semble plus progressive, plus nuancée, mais aussi plus globale.
- Commission du 10/05/2007
 - Entretien des espaces verts : trois entreprises ont été consultées (MT Paysages, Pau et Pérard), une seule a produit un devis. Il s'agit de MT Paysages. Seule la taille sera confiée à cette entreprise et seulement pour certains secteurs de la commune (secteur de l'école, de l'église et de l'équipement sportif).
 - Chaufferie de l'église : le projet comprend des travaux de génie civil, d'isolation phonique, d'électricité, ainsi que l'acquisition de la chaudière, et l'installation d'un paratonnerre. Son coût total réactualisé est de 47 682.03 €. Pierre DUMAREST précise en outre qu'il serait souhaitable d'ajouter une provision de 1 000 € (si les pierres du porche de l'église sont cimentées, et non seulement posées sur du sable, le coût des travaux pourrait augmenter). Le planning des travaux sera remis aux entreprises début juin, les travaux devraient durer jusqu'en octobre. L'AAP va démonter la chaudière, les employés communaux l'emmèneront à la déchetterie. L'AAP va demander une subvention à l'Evêché.

Commission Urbanisme (A. HABERLI)

Réunion du 3 mai 2007

	Nature des travaux / Divers	Décisions
Déclaration de travaux		
DT 06J9007 HERVE	Réfection de la toiture de la maison et du garage (PLU zone UA – Route de Mucelle)	Avis favorable avec réserves : le bâtiment a été identifié au PLU parmi les constructions à préserver car ayant un intérêt architectural. Un échantillon devra être remis en mairie.
Déclaration d'intention d'aliéner		
DIA 07B0005 DIA 07B0010 DE ZORDO	Rue du Grand Pré (PLU zone UB)	Une erreur s'est glissée dans l'énumération des parcelles. Le notaire doit renvoyer une déclaration corrigée. La commune n'exercera pas son droit de préemption.
DIA 07B0006 FURNON	Lotissement les Vignes du Parc – Lot 8 (PLU zone UB)	Non préemption
DIA 07B0007 DI CIOCCIO	Rue Saint Maurice (PLU zone UA)	Non préemption
DIA 07B0008 ALBERT/ CICCARELLI	346 Rue de la Treille (PLU zone UA)	Non préemption
DIA 07B0009 BAERISWYL/ PELISSON	120 Route de Dardagny (PLU zone UB)	Non préemption
Permis de construire		
PC 07B1006	Lotissement Le Chasselas – Lot 3	Avis favorable

DULAC	Construction d'une maison individuelle (POS zone 1NA)	
Divers		

La Société SPI vient présenter son projet de résidence hôtelière : Réhabilitation et agrandissement du bâtiment de l'ange de l'Eternel – chemin de Gaillardin.

- Le projet sera complémentaire de la résidence hôtelière de Thoiry.
- Il sera soumis à la Commission départementale d'équipement commercial. En matière de sécurité, le bâtiment devra respecter les règles relatives aux établissements recevant du public.
- Il s'agira d'une résidence deux étoiles, de 48 chambres.
- Le bâtiment sera aménagé sur trois niveaux : rez-de-jardin, rez-de-chaussée et 1^{er} étage.
- Chaque chambre est conforme aux normes d'accessibilité handicapés. Chacune sera équipée d'une salle de bain et d'une kitchenette ; certaines chambres seront dotées soit d'un balcon soit d'un jardin privatif
- Le bâtiment est situé en zone UBd du PLU, la SHON constructible est de 1 560 m², le stationnement (une place par chambre) se fera sur la zone agricole limitrophe, il sera végétalisé ; le constructeur aménagera une plateforme de retournement sur son terrain ce qui devrait permettre au service de ramassage des ordures ménagères de desservir le quartier ; la toiture sera intégralement refaite (charpente et toiture).
- D'un point de vue architectural, Monsieur SABBAGH du CAUE est plutôt satisfait du projet, même s'il propose quelques adaptations, en matière d'aménagements extérieurs (isolation de la zone stationnement par rapport aux jardins privatifs).
- Le projet devrait créer 5 à 6 emplois, et générer de nouvelles ressources, en matière de taxe professionnelle, de taxe de séjour, de taxe foncière.
- Le nom proposé pour la résidence est « Business Park Hotel ». La Commission demande aux promoteurs de réfléchir à un nom plus local.

La société SPI viendra présenter le projet au Conseil Municipal et organisera également une réunion d'information à l'intention des riverains.

En complément, la Société SPI propose de transformer la grange et d'y aménager 5 logements sociaux T2, de 49 m² chacun, type PLS. L'opérateur choisi devrait être Logidia. La Commission souligne que ce type de logement correspond à un besoin dans la commune (selon les statistiques de l'Observatoire de l'Habitat).

Georges DALLEMAGNE précise que les personnes habitant actuellement le bâtiment, seront relogées dans la maison qui restera la propriété de l'Association de l'Ange de l'Eternel, après réhabilitation.

Commission Communication (G. DALLEMAGNE) :

- La commission a diffusé aux élus deux documents : un dépliant sur la commune et un projet de panneau d'information concernant les circuits thématiques que la CCPG projette de mettre en place.
- Le Conseil Général s'intéresse aux mécanismes des anciennes horloges du département. La commune en possède deux, ce qui est très rare, car le plus souvent ils ont été démontés au moment de l'électrification des horloges.

Commission Vie Associative (Patricia AUBERTHIER)

- AJLC : rencontre du 24/04/07 concernant les clubs danse-théâtre
38 enfants sont inscrits au club de danse. La cotisation annuelle est de 150 €/an (+ 8€ d'adhésion à l'AJLC). Cette cotisation sert à payer le professeur qui est salarié. (La situation est différente pour le club théâtre, où les enfants sont moins nombreux et le professeur bénévole. La cotisation annuelle n'est que de 10 €.) L'AJLC envisage d'augmenter la cotisation l'année prochaine. La commission propose une participation de la commune à hauteur de 30 €/enfant, afin que la cotisation soit maintenue à 150 €. Ce qui ferait une subvention totale de 1 140 €. Marielle PAILLARD reconnaît que la cotisation est élevée mais explique que c'est le tarif qui se pratique dans les cours privés dans les communes voisines. André HABERLI souhaite que l'on s'assure que le professeur soit légalement déclaré. Patricia AUBERTHIER confirme que le professeur est salarié. Elle précise que l'AJLC n'avait demandé aucune subvention. Elle risque cependant de rencontrer quelques difficultés pour organiser son spectacle de fin d'année. La Commission propose qu'une subvention de 200 ou 300 € leur soit attribuée cette année pour la confection des décors et des costumes. La proposition est acceptée à l'unanimité. Une décision modificative en ce sens sera présentée lors du prochain conseil.

- Fête de la Musique : plusieurs groupes musicaux, ainsi que la Campanella devraient animer la soirée. La buvette sera tenue par le Sou des Ecoles. La commune offrira le pot d'accueil.

- La Grappe : elle organisera une course de caisses à savon pour le 14 juillet et a demandé la fermeture de plusieurs rues.

- La Lyre

Elle demande à la commune si elle souhaite prendre en charge la réception officielle, comme cela se pratique dans d'autres communes. Georges DALLEMAGNE répond que la commune pourrait prendre en charge les factures liées aux consommations des invités. Patricia AUBERTHIER et Bernadette GENDRA pensent que la Lyre a bénéficié d'une subvention

importante de la part de la CCPG, ainsi que du Conseil Général et que cela devrait leur permettre de couvrir les frais d'organisation de la manifestation. Bernadette GENDRA voudrait que l'on chiffre plus précisément l'ensemble de la participation de la commune. Le Conseil n'est pas d'accord pour que la commune prenne à sa charge ces frais de réception. Concernant le champ dans lequel sera installé le chapiteau, Pierre DUMAREST pense qu'il n'est pas nécessaire qu'il soit roulé. La commune ne paiera pas de facture pour de tels travaux. Il suffira qu'il soit fauché au plus court. Georges DALLEMAGNE souligne l'importance de l'événement pour la commune et se rallie à l'idée d'un bilan global, mais il voudrait que l'on rappelle le principe selon lequel la commune prendra en charge les éventuels déficits de l'association. André HABERLI demande que l'on fasse un courrier à l'association pour lui faire part de ces décisions.

Commission Affaires Scolaires (A. DOUDOU) :

- Conseil d'école du 19/04/2007 : il a notamment discuté du problème du RASED (**Réseau d'aide et de soutien aux élèves en difficulté**) En début d'année scolaire un professeur des écoles intervenait pour soutenir certains élèves en difficulté. Cette intervention a cessé brutalement sans qu'aucune explication ne soit donnée au directeur de l'école. Le Conseil d'école a donc décidé d'adresser une lettre à l'inspectrice de l'éducation nationale pour obtenir les raisons de ce changement de politique. Il est possible qu'il s'agisse d'un problème budgétaire, puisque l'enveloppe affectée au RASED a été diminuée de 15 %, et les frais de déplacement des enseignants ne peuvent plus être complètement pris en charge.
- Effectifs de l'école : il devrait y avoir 29 départs avant l'année prochaine (dont 11 déménagements). Le nombre d'inscriptions (environ 15) ne couvre pas la totalité de ces départs. Cela pourrait faire craindre une fermeture de classe pour la rentrée 2008-2009. Georges DALLEMAGNE explique que pour la rentrée prochaine, le risque est que l'un des postes d'enseignant reste vacant. Il constate que ce phénomène est assez général dans le Pays de Gex : le grand nombre de constructions entraîne une augmentation de la population mais n'amène pas suffisamment d'effectifs dans les écoles. Ceci est lié à l'âge des nouveaux habitants, et à la scolarisation de certains enfants en Suisse. Pour lui, cela démontre la nécessité de construire des logements sociaux.
- Commission scolaire : elle a préparé l'enquête de satisfaction concernant l'accueil périscolaire, qui va être adressé aux familles par courrier dans les prochains jours.
- Accueil périscolaire : Familles rurales a enfin envoyé à la commune le compte rendu de la visite effectuée en cours d'année pour étudier le fonctionnement de la cantine. Les pistes qui sont indiquées correspondent aux mesures que la commune avait déjà choisi de mettre en place.

Commission Fleurissement – Cimetière (Patricia PILLON) :

Concernant le cimetière, l'intervention d'une entreprise avait généré quelques dommages sur des tombes, dommages que les employés communaux avaient réparés. Patricia PILLON demande que l'on écrive aux entreprises de Pompes Funèbres pour leur rappeler leurs obligations.

Concernant le fleurissement, la commande de fleurs a été passée. La livraison devrait intervenir le 21 ou le 22 mai.

Affaires intercommunales (G. DALLEMAGNE) :

- Comité de pilotage du Programme local de l'Habitat : 194 logements aidés ont été programmés en 2006. Il s'agit des programmations avec financement. Cela n'inclut pas tous les projets en cours d'étude, mais dont le montage financier n'a pas encore été réalisé.
- SCOT : la dernière réunion a permis d'examiner les observations des communes et des services associés.
- STEP de Challex : André HABERLI explique que la CCPG rencontre quelques difficultés pour acquérir certaines parcelles. L'un des propriétaires avait demandé la possibilité de faire un échange de terrains. Cependant la commune n'a pas de parcelles qui conviendraient à lui proposer. La CCPG a enclenché la procédure de déclaration d'utilité publique préalable à l'expropriation.
- Etablissement public foncier local : la commune lui a soumis ses propositions d'acquisition par l'intermédiaire de la CCPG.
- Fiscalité communautaire : Bernadette GENDRA explique que cette réunion avait pour objet de définir précisément la mission à confier au bureau d'étude. Il lui a principalement été demandé d'analyser les besoins financiers de la communauté de communes et ensuite d'envisager les différentes solutions possibles du point de vue de la fiscalité. Il s'agit de détacher la question de la taxe professionnelle unique du problème du financement de la compétence petite enfance. D'autre part, il a été rappelé que la compétence économique avait été maintenue en l'état par le conseil communautaire, c'est-à-dire limitée aux technoparc existants ou à créer, les zones d'activités restant communales. Georges DALLEMAGNE souligne que la TPU n'est qu'une solution parmi d'autres pour résoudre les problèmes de financement des compétences, même si l'un des arguments de poids en faveur de cela est l'attribution d'une dotation globale de fonctionnement bonifiée.

Divers

- Centre de première intervention : malgré quelques tentatives de relance, le centre devrait fermer d'ici les prochaines semaines.
- Dégradations au local pétanque : une plainte a été déposée à la gendarmerie.
- Ouverture prochaine d'un commerce de vente de pizzas à l'emportée aux Baraques
- Comité départemental du tourisme : Monsieur Daniel Juliet quitte ses fonctions de président
- Cérémonie du 8 mai : André HABERLI remercie les élus présents. Il regrette qu'il y ait eu peu de participation, bien que la cérémonie ait été repoussée à 18h30.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 11 juin 2007 à 19h.

La séance est levée à 21 heures 45.